

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 4 JUIN 2020**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ablon-sur-Seine régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos au nombre prescrit par la loi* dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric GRILLON, Maire (*séance ouverte à 20 heures*).

Présents : E GRILLON, J.B. PAUL, L. ANQUETIN, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, G. BORRELLY, D. GONÇALVES, V. BAYOUT, C. CONTAMIN.

Absents représentés :	M. FERNANDEZ J. BUISINE C. MOYNEZ C. TIPHINEAUD E. BIANAY-BALCOT A. QUEIJO M. GRAFTE P. QUERO S. JUGAL T. BAYRAK M. PIETERAERENTS M. ALOUI V. MOREAU D. ASSO S. SABLITCH M. SEMADENI	procuration à	J. B. PAUL L. ANQUETIN J. B. PAUL P. DOUWES C. QUÉRO L. ANQUETIN L. FORICHON L. FORICHON P. ROUYER C. QUÉRO P. DOUWES P. ROUYER G. BORRELLY C. BEUDIN G. BORRELLY V. BAYOUT
------------------------------	---	----------------------	--

Secrétaire de séance : Laurence ANQUETIN est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions* prises depuis le 5 mars 2020 conformément à la délégation votée par le Conseil municipal au cours de la séance du 15 avril 2014, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(*n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 - l'ordonnance du Conseil des ministres n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie de Covid-19).

Numéro de la décision	CONVENTIONS – CONTRATS - EMPRUNTS	Montant
2020-006	APAVE PARISIENNE S.A.S. Convention n° 20057781-1 de formation professionnelle continue "maintenir et actualiser les compétences acteur en sauvetage secourisme du travail"	216,00 €
2020-007	APAVE PARISIENNE S.A.S. Convention n° 20304031-1 de formation professionnelle continue "SSIAP 1 - recyclage triennal"	360,00 €
2020-008	Monsieur GROLLEAU Convention de formation Laïcité en débat, 3 groupes (1 ^{er} groupe de cadre et 2 ^{ème} et 3 ^{ème} groupes d'agents)	4 250,00 €

2020-009	Unité de Développement des Premiers Secours du Val-de-Marne (UDPS 94) Journée de formation aux premiers secours aux jeunes enfants et aux nourrissons	640,00 €
2020-010	Société DESAUTEL Marché 2020003 de prestation de service portant sur la fourniture, la vérification et la maintenance des systèmes de sécurité des établissements recevant du public, Lot 1 : Extincteurs et RIA	381,95 €
2020-011	Société DESAUTEL Marché 2020004 de prestation de service portant sur la fourniture, la vérification et la maintenance des systèmes de sécurité des établissements recevant du public, Lot 2 : Système de Sécurité Incendie	1 950,00 €
2020-012	Société DESAUTEL Marché 2020005 de prestation de service portant sur la fourniture, la vérification et la maintenance des systèmes de sécurité des établissements recevant du public, Lot 3 : Dispositifs Actionnés de sécurité	663,00 €
2020-013	Fédération Française du Bâtiment GRAND PARIS Suspension des frais de droits de voirie pendant la crise sanitaire	0,00 €
2020-014	Subvention aux associations locales Versement des subventions de fonctionnement pour l'exercice 2020	32 750,00 €
2020-015	Société CHANELLE Commande de masques en textile	Mini 1 450,00€ Maxi 30 000,00€ HT
2020-016	Société LEITE Marché 2020008 de travaux portant sur les travaux d'extension de l'école Pierre et Marie CURIE phase 2 - Lot 1 VRP gros œuvre espaces verts	185 340,41 € HT
2020-017	Les Constructions DASSE Marché 2020009 de travaux portant sur les travaux d'extension de l'école Pierre et Marie CURIE phase 2 - Lot 2 bâtiment industrialisé 4 classes tous corps d'état	489 990,00€ HT
2020-018	Société LEITE Marché 2020010 de travaux portant sur les travaux d'extension de l'école Pierre et Marie CURIE phase 2 - Lot 3 création d'une galerie de liaison avec travaux sur existant	59 096,15€ HT
2020-019	Les Charpentiers de Paris Marché 2020011 de travaux portant sur les travaux d'extension de l'école Pierre et Marie CURIE phase 2 - Lot 4 travaux sur charpente métallique et couverture bac acier	53 500,00€ HT
2020-020	Cabinet 2IDF Marché 2020012 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voiries 2020	11 300,00€ HT
2020-021	APAVE PARISIENNE S.A.S. Convention n° 20435111-1 de formation professionnelle continue "SSIAP 1 - recyclage triennal"	360,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

1-DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

(Articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ, de donner certaines délégations à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat et l'autorise, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à charger un ou plusieurs de ses adjoints de prendre, en son nom, les décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

2-DÉLÉGATION AU MAIRE EN MATIÈRE FINANCIÈRE.

(Articles L.2122-22, L.2122-23, L.1618-1, L.1618-2 et R.1618-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ, de donner délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour **fixer les tarifs** des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, **créer, modifier ou supprimer** les régies comptables, **procéder** à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, **procéder** à la

souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie, **prendre les décisions** mentionnées au III de l'article L.1618-2 et en ce qui concerne les régies sans personnalité morale. Le Maire pourra charger un ou plusieurs de ses adjoints de prendre, en son nom en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, les décisions pour lesquelles il lui est donné délégation.

3-CRÉATION DES COMMISSIONS PERMANENTES ET DÉSIGNATION DE LEURS MEMBRES

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ de créer 3 commissions permanentes :

1. Commission Service à la population – 11 membres
2. Commission Cadre de vie – 10 membres
3. Commission Ressources – 10 membres

PROCÈDE par vote à main levée, à l'élection des membres des commissions permanentes :

Ont obtenu :

Liste « Ablon Renouveau 2020 »

26 VOIX POUR

Liste « Mieux vivre à Ablon-sur-Seine »

3 VOIX POUR

Sont élus membres des commissions permanentes :

1/ Commission Service à la population	Laurence ANQUETIN - Patrick ROUYER Catherine BEUDIN - Jocelyne BUISINE Martine GRIMONT GRAFT - Sophie SABLITCH Matthieu ALOUI - Sandra JUGAL - Tayfun BAYRAK Mélissa SEMADENI - Cyrille CONTAMIN
2/ Commission Cadre de vie	Jean-Bernard PAUL - Ghislain BORRELLY Nelly MONZON - Antonio PINTO QUEIJO Chrystel MOYNIEZ - Margarida FERNANDEZ Patrick QUÉRO - Cédric TIPHINEAUD Vincent BAYOUT - Mélissa SEMADENI
3/ Commission Ressources	Laurent FORICHON - Christelle QUÉRO Pieter DOUWES - Daniel GONÇALVES Martine LE GOFF PIETERAERENTS Valérie MOREAU - Djebi ASSO Evalena BIANAY BALCOT Cyrille CONTAMIN - Vincent BAYOUT

RAPPELLE que Le Maire étant membre de droit, il préside les commissions permanentes.

4-DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. - (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

PROCÈDE par vote à main levée à L'UNANIMITÉ à l'élection des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social.

Ont obtenu :

Liste « Ablon Renouveau 2020 »

26 Voix

Ont obtenu :

Liste « Mieux vivre à Ablon-sur-Seine »

3 Voix

Sont élus pour représenter le Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social – C.C.A.S. :

Liste « Ablon Renouveau 2020 »

- **Christelle QUÉRO, Evaléna BIANAY-BALCOT, Djebi ASSO**

Liste « Mieux vivre à Ablon-sur-Seine »

- **Mélissa SEMADENI**

5-DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

DÉSIGNE à L'UNANIMITÉ en qualité de Membres titulaires de la commission communale des impôts directs : **Laurent FORICHON, Jean-Bernard PAUL, Patrick QUÉRO, Laurence ANQUETIN, Martine LE GOFF-PIETERAERENTS, Pieter DOUWES, Nelly MONZON, Christelle QUÉRO, Daniel GONÇALVES, Ghislain BORRELLY, Margarida FERNANDEZ, Djeli ASSO, Jocelyne BUISINE-CORLOBÉ, Roger SENNETOT, Michèle PARMENT, Philippe BOISVERT.**

En qualité de Membres suppléants de la commission communale des impôts directs : **Valérie MOREAU, Jacqueline ROSSI, Huguette ANGÉE, Laurence LELEU, Jean-Marc FLEURY, Catherine BEUDIN, Vincent BAYOUT, Mélissa SEMADENI, Cyrille CONTAMIN, Martine GRIMONT-GRAFT, Evaléna BIANAY BALCOT, Chrystel MOYNIÉZ, Sandra JUGAL, Tayfun BAYRAK, Sophie SABLITCH, Jean-Paul OSSOLA.**

6-FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION ATTRIBUÉES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

DÉCIDE par 26 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN), de verser une indemnité d'un montant correspondant à **55 %** de l'indice brut 1027 de rémunération de la fonction publique au Maire, une indemnité d'un montant correspondant à **18 %** de l'indice brut 1027 de rémunération de la fonction publique aux 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 7^{ème} Adjoint au Maire détenant une délégation de fonctions octroyée par le maire, **DÉCIDE** qu'une indemnité d'un montant correspondant à **9 %** de l'indice brut 1027 de rémunération de la fonction publique au 6^{ème} Adjoint au Maire détenant une délégation de fonctions octroyée par le maire. **DÉCIDE** qu'une indemnité d'un montant correspondant à **9 %** de l'indice brut 1027 de rémunération de la fonction publique aux conseillers municipaux détenant une délégation de fonctions octroyée par le maire.

PREND ACTE qu'un conseiller municipal délégué ne souhaite pas percevoir d'indemnité.

7-AUTORISATION PERMANENTE ET GÉNÉRALE DE POURSUITE.

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ, d'OCTROYER une autorisation permanente et générale de poursuite, à Monsieur le Trésorier comptable public et responsable de la Trésorerie Municipal, pour l'ensemble des titres de recettes émis par la ville, quelle que soit la nature de la créance et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

8-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

ADOpte à compter du **1^{er} juin 2020** la modification du tableau des emplois tel que suit :

Créations en filière administrative de deux postes d'un poste d'attaché territorial et d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, **ARRÊTE** le nombre d'emplois figurant au tableau des effectifs permanents à 102 emplois.

9-CRÉATION DE LA COMMISSION EXTRACOMMUNALE DE LA RESTAURATION ET DE L'ANIMATION ET DÉSIGNATION DE SES MEMBRES

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ la création d'une commission extramunicipale de la Restauration et de l'Animation. **DIT** que la commission est présidée par le Maire ou par le Maire adjoint en charge de l'enfance. **FIXE** le nombre des membres représentant la commission municipale « services à la population » à 5 comme défini ci-après : 4 Membres de la liste « Ablon Renouveau 2020 », 1 Membres de la liste « Mieux vivre à Ablon-sur-Seine ». **DIT** qu'elle est composée également : de 3 directeurs d'établissements scolaires de la ville ou leur représentant, des représentants de parents d'élèves désignés par les fédérations de parents d'élèves représentés aux conseils d'école, à raison d'un représentant par Fédération, de 2 représentants désignés par le Conseil municipal des Enfants, fréquentant l'accueil de Loisirs et/ou la pause méridienne, de 5 représentants des services communaux concernés (Enfance, restauration, animation...). **DIT** que les objectifs de la commission sont les suivants : Observer et évaluer la mise en œuvre de la politique éducative Municipale sur les temps périscolaires, valider les menus de la pause Méridienne, valider les projets pédagogiques et notamment les différentes thématiques. **DIT** que la commission pourra s'adjoindre les services de personnalités extérieures reconnues pour leurs compétences en matière de restauration ou d'animation ou de personnel communal ayant des compétences spécifiques, comme une diététicienne par exemple. **DIT** que la commission se réunira une fois par trimestre, le compte rendu de ses travaux faisant l'objet d'une communication à la commission permanente « services à la population ».

DIT que les membres sont : **Jocelyne BUISINE CORLOBÉ, Martine GRIMONT GRAFT, Sophie SABLITCH, Matthieu ALOUI et Mélissa SEMADENI** et que leur désignation fera l'objet d'un arrêté du Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 21 heures.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 9 juin 2020.

Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine